

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 25 janvier à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Bernard LIAIS, Marie-Lise LHOMET à Jean-Louis HOTTLET, Robert NATALE à André HELLE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 12 janvier	Le 12 janvier	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désigné.

2018-01-07 Service Ordures Ménagères-Transfert du délaissé de la RD463 à la Communauté de Communes du Sud Territoire

Rapporteur : André HELLE

Il y a plusieurs dizaines d'années, la route départementale n°463 a fait l'objet de rectifications de tracé dans la traversée du ban communal de Florimont. Les anciens tronçons de la RD 463, qui constituent aujourd'hui des délaissés, ont été maintenus dans le domaine public routier départemental, alors même que le Département n'en a plus l'usage, leur fonction étant limitée depuis lors à un rôle de desserte des parcelles riveraines ou de rétablissement des chemins forestiers et ruraux.

La Communauté de Communes du Sud Territoire a programmé la construction d'une déchetterie intercommunale à Florimont, sur un terrain situé le long de la RD 463 desservi par un de ces délaissés, précisé sur le plan ci-joint.

La mise en service, en 2018, de cet équipement intercommunal va se traduire par un changement d'usage de ce délaissé, l'accès à la déchetterie devenant la fonction première de ce tronçon de voirie, avec une fréquentation sans commune mesure avec la situation actuelle.

Aussi, un accord a été conclu entre le Département et notre collectivité afin de nous transférer ce délaissé de route départementale d'une surface d'environ 5 320 m² en vue de son intégration dans la voirie d'intérêt communautaire, ce qui nous permettra d'avoir la pleine maîtrise de l'accès à notre future déchetterie.

L'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que "Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public".

Au regard des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **D'approuver le transfert à titre gratuit du délaissé de la RD 463 représenté sur le plan annexé, en vue de son intégration dans le domaine public d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Sud Territoire,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision, notamment l'acte authentique notarié pour le transfert de cette voirie.**

Annexe : Plan de situation

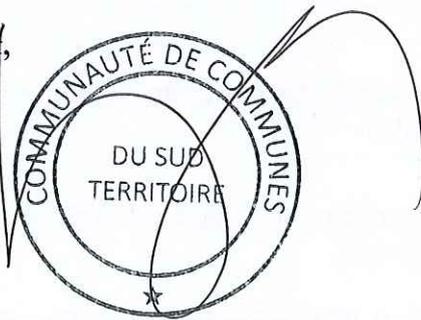
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 30 JAN. 2018

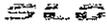
Le Président,



Le Président,





Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 19/12/2017
Affiché le 
ID : 090-229000013-20171214-CD20171214_27-DE

CD20171214_27 [1

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil départemental
du 14 décembre 2017

Transfert à titre gratuit du délaissé de la RD 463 à Florimont au profit de la Communauté de Communes du Sud Territoire

Rapporteur : Frédéric Rousse

Présent(e)(s) :

Florian Bouquet
Eric Koeberlé
Marie-France Cefis
Frédéric Rousse
Marie-Claude Chitry-Clerc
Marie-Lise Lhomet
Sébastien Vivot
Julie de Breza
Christophe Grudler
Bastien Faudot
Isabelle Mougjn
Guy Miclo
Sylvie Ringenbach
Christian Rayot

Président
2ème Vice-président
3ème Vice-présidente
4ème Vice-président
5ème Vice-présidente
Conseillère départementale
Conseiller départemental
Conseillère départementale
Conseiller départemental
Conseiller départemental
Conseillère départementale
Conseiller départemental
Conseillère départementale
Conseiller départemental

Excusé(e)(s) :

Marie-Hélène Ivoll, 1ère Vice-présidente, ayant donné pouvoir à Sébastien Vivot
Maryline Morallet, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à Frédéric Rousse
Samia Jaber, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot
Patrick Ferrain, Conseiller départemental

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 19/12/2017
Affiché le 
ID : 090-229000013-20171214-CD20171214_27-DE

CD20171214_27 [2

Vu l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

- d'approuver le transfert à titre gratuit du délaissé de la RD 463 tel que représenté sur le plan annexé, en vue de son intégration dans le domaine public d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

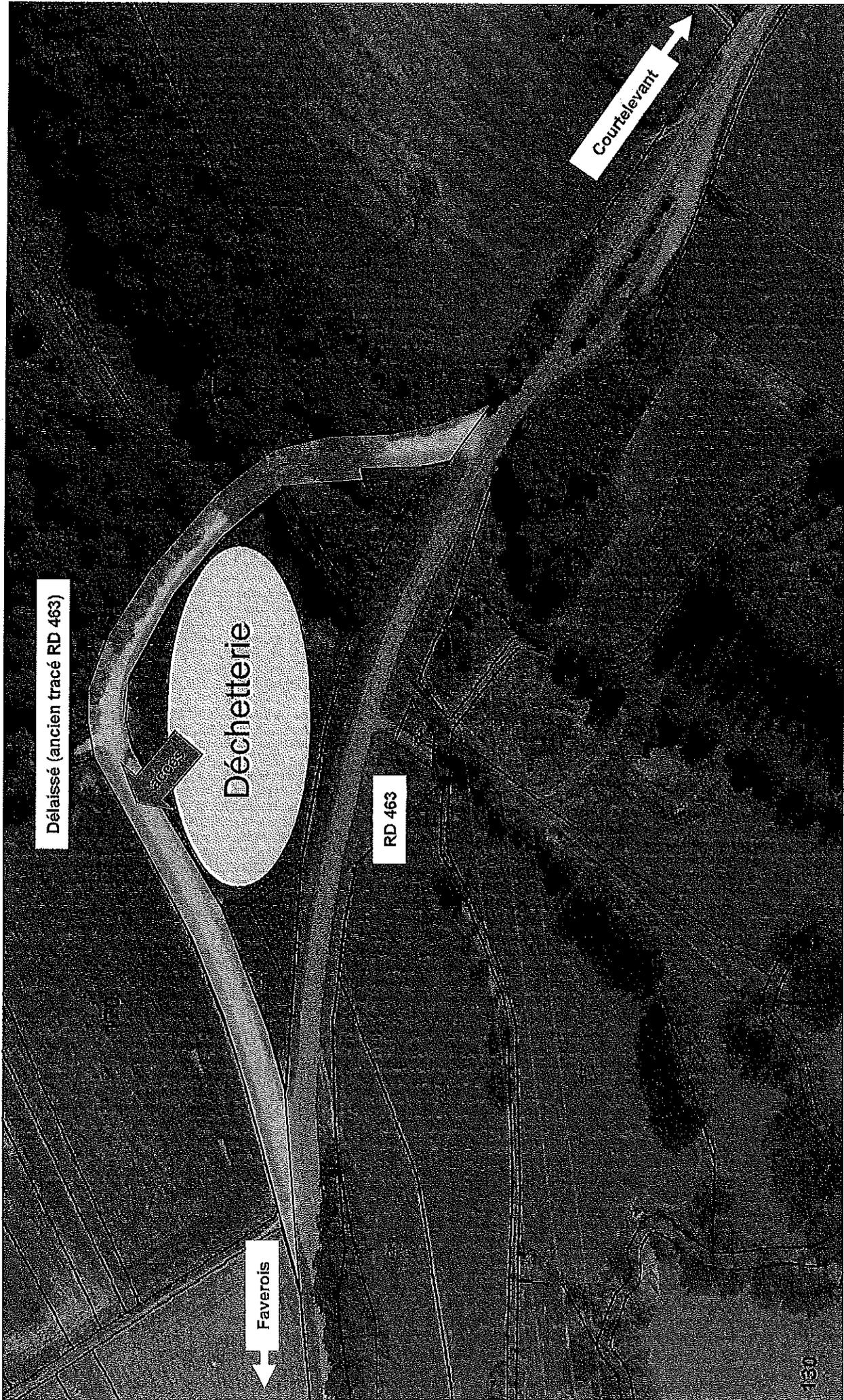
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

Ne prenant pas part au vote : Christian Rayot,

Le Président,

Florian Bouquet



Délaisé (ancien tracé RD 463)

Déchetterie

RD 463

Faverois

Courtelevant

130

Commune de FLORIMONT

